

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 janvier 2015

- 1<sup>ère</sup> séance – Débat d’Orientation Budgétaire -

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence d’Alain DENIZOT, maire.

Monsieur ROUSVOAL désigné secrétaire de séance accepte d’assurer cette fonction.

## Débat d’Orientation Budgétaire

Après un rappel sur la présentation du budget et sur le Débat d’Orientation Budgétaire, monsieur le maire propose d’articuler le débat autour de trois axes :

1. Les données du contexte budgétaire : le budget 2015 sous contrainte.
2. Une rétrospective financière des années 2011 à 2014.
3. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s’insère le budget 2015.

Monsieur DELAUNAY, délégué aux finances, fait un rappel du contexte économique afin d’éclairer les conditions d’exécution du budget à venir. L’environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

La situation économique mondiale n’est pas très favorable avec une forte montée des risques géopolitiques et le risque de déflation en zone euro. Le PIB de la zone Euro ne devrait que faiblement progresser en 2015.

En France, les perspectives restent sombres malgré les politiques mises en œuvre par le gouvernement. Pour 2015, la consommation des ménages ne progressera que très modérément et l’investissement des entreprises ne devrait que faiblement augmenter. L’inflation 2015 devrait atteindre 0,9%.

De plus, on constate une réduction des concours financiers de l’Etat. Après une première baisse d’1,5 milliards d’euros en 2014, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 prévoit une montée en charge progressive de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics en 2015, 2016 et 2017.

En 2015, les concours de l’Etat sont diminués de 3,7 milliard d’euros par rapport à 2014 (à périmètre constant). La réduction porte notamment sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le Projet de Loi des Finances 2015 institue une « Dotation de soutien à l’investissement local », dotée de 423 M€ en 2015 et versée au profit des communes, des EPCI et des départements.

La Dotation comporte trois fractions :

- la première majeure d’un tiers la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR, 616 M€ en 2014), la dotation de développement urbain (DSU, 100 M€ en 2014) et de la dotation globale d’équipement des départements (DGED, 219 M€ en 2014).
- la deuxième compense intégralement les communes éligibles à la fraction de la DSU « cible » en 2013 et qui ont bénéficié la même année d’une attribution au titre de la garantie des versements des FDPTP.
- la troisième, calculée par solde, abonde la DSR « cible ».

Seront notamment soutenues au titre de la dotation les dépenses d'investissements engagées par les collectivités territoriales pour la mise en œuvre sur leur territoire de projets de rénovation thermique, d'accessibilité, de mise aux normes des équipements publics et de développement des énergies renouvelables.

Seront également soutenus la revitalisation des centres-bourgs des bassins de vie ruraux et l'accueil de populations nouvelles, notamment les dépenses de logement et les dépenses d'équipements et d'aménagements liées à la construction de logements nouveaux.

Dans le contexte d'effort global demandé aux collectivités locales, les dotations de péréquations sont augmentées :

- le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales passe de 570 M€ en 2014 à 780 M€ en 2015 avec des règles de répartition et de versement quelque peu modifiées.
- la dotation nationale de péréquation augmente également (+ 10 M€).

Les perspectives à long et moyen terme

- le gouvernement a annoncé une réforme de la DGF pour 2016,
- la révision des valeurs locatives, qui servent de base au calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, prendra la forme d'une expérimentation dans cinq départements en 2015, pour une généralisation sur tout le territoire en 2018 ou 2019.

Les recettes fiscales et notamment les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux vont connaître une revalorisation relativement faible pour 2015 de 0,9 %. Toutes les propriétés, bâties et non bâties, immeubles industriels, sont concernées.

Monsieur DENIZOT suggère que l'on maintienne une gestion rigoureuse du budget de la commune notamment en matière d'investissements. Les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées afin de pouvoir rembourser l'endettement de la commune tout en réalisant des investissements précieux pour le tissu économique local.

Monsieur DELAUNAY soumet à l'assemblée quelques simulations permettant à la municipalité de poursuivre les efforts d'investissement pour une amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité de la commune, et ce avec un recours minimum à l'emprunt grâce à la capacité d'autofinancement de la commune.

Afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des Avernois, la municipalité souhaite, de nouveau, conserver un gel des taux municipaux des impôts locaux, taxe foncière et taxe d'habitation.

Monsieur le maire propose que les priorités de la municipalité soient les suivantes :

- favoriser l'accueil en centre bourg de nouveaux commerces et services à la personne,
- développer une offre de logement en cœur urbain,
- offrir une nouvelle salle d'activités pour le centre d'accueil de loisirs,
- soutenir la vie associative locale,
- accompagner la réussite éducative à travers la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire,
- préserver la tranquillité publique à laquelle aspirent, à juste titre, les habitants ...

Après discussion, le conseil municipal prend acte des orientations décrites par le maire et le délégué aux finances.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19 h 10.